



Rapport du caissier sur les comptes de l'Association Cantonale Vaudoise d'Athlétisme au 31 décembre 2022

En préambule, je tiens à remercier Daniel Hilfiker qui m'a remis les comptes en avril 2022 avec toutes les explications nécessaires à une bonne transition.

1. Résultats de l'exercice pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les recettes de l'exercice sous revue s'élèvent à CHF 46'324.05 et les charges à CHF 51'219.75, ce qui représente pour l'année 2022 un excédent de charges, soit un déficit de CHF 4'895.70.

Ce résultat négatif déjà prévu dans le budget est moins important et cela s'explique de la manière suivante :

- L'organisation des Championnats vaudois de relais par l'ACVA a généré un bénéfice.
- Deux versements non budgétés du Fonds du Sport ont été reçus pour les Championnats vaudois en salle et l'achat du chronométrage qui avait été effectué en 2021.
- Les autres postes sont en ligne avec le budget.

2. Commentaires sur les postes du bilan

Les liquidités au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 61'963.91.

En tenant compte des écritures transitoires passées à la fin de l'année, la fortune au 31 décembre 2022 de l'ACVA s'élève à CHF 46'348.91 contre CHF 51'244.61 au 31.12.2021.

Cette situation financière permet à votre association de poursuivre ses activités et en particulier le développement de la pratique de l'athlétisme dans notre canton.

Chexbres, le 16 mars 2023

Le Caissier ad-intérim Denis Thoney